



Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport

 **Télécharger**

 **Lire En Ligne**

[Click here](#) if your download doesn't start automatically

Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport

Sandrine Giummarra

Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport Sandrine Giummarra

 [Télécharger Les droits fondamentaux et le sport : Contribution ...pdf](#)

 [Lire en ligne Les droits fondamentaux et le sport : Contributi ...pdf](#)

Téléchargez et lisez en ligne Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport Sandrine Giummarra

474 pages

Extrait

Extrait de l'introduction

1. Le sport ne s'est jamais limité à la seule performance. En effet, au-delà des épreuves sportives, les Jeux de la Grèce antique organisés tous les quatre ans à Olympie à partir de 776 avant Jésus-Christ, étaient destinés à célébrer les dieux. Cette cérémonie n'avait de sens que par la trêve qu'elle supposait. Ce moment de paix, qui réunissait les peuples belligérants, recueillait le consentement des différents monarques grecs. Par la suite, le rétablissement des Jeux olympiques opéré par le baron Pierre de Coubertin en 1894 s'accompagne d'une vision moderne, en confiant au Mouvement olympique le soin de participer, par le sport, à l'éducation de la jeunesse, à la lutte contre les discriminations, à la solidarité ou à la non violence. Telle est la conception du sport qui prévaut aujourd'hui encore, un sport porteur de valeurs. Le véritable esprit des Jeux olympiques s'apparentant à la défense des droits de l'homme, les thèmes abordés relèvent, a minima, de la compétence du législateur. L'encadrement de la pratique sportive par le droit ne cesse de progresser au point d'avoir suscité des formations particulières en droit du sport (Masters en droit du sport, enseignement du droit du sport dans les facultés des sciences du sport, recherches menées sur le droit du sport). Le conseiller Guy Canivet a d'ailleurs publié quelques-unes de ses réflexions relatives au «droit du sport devant le Conseil constitutionnel», dans lesquelles il met en évidence la proximité des principes généraux du sport et des valeurs de l'Olympisme avec les nonnes protectrices des droits de l'homme.

2. Sous cet angle, certains auteurs spécialisés affirment que d'une manière générale «Sport et droit s'accomplissent sous les mêmes signes». En effet, chaque discipline sportive n'a de sens que par la loi qui l'organise (les règles du jeu), et par les moyens de coercitions mis entre les mains du juge qui la sanctionne (l'arbitre), dans un souci de loyauté de la confrontation compétitive, c'est-à-dire d'égalité des parties (les équipes, dans le cadre des sports collectifs ou les personnes, dans celui des sports individuels). Ainsi, la sanction du manquement à la règle permet de conférer une effectivité réelle aux lois du jeu. La doctrine souligne d'ailleurs que, dans «le système sportif institutionnel s'est édifié un ordre que pourraient lui envier les autorités publiques pour leur propre droit». Le rapport du sport au droit est manifeste. Le moment venu, le sport s'est donc vu saisi par le droit. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle le mouvement sportif institutionnel a tenté de faire reconnaître aux pouvoirs publics l'existence d'un droit du sport autonome, souvent dérogoratoire au droit commun.

3. Néanmoins, la juridicisation du sport fut le préalable à la reconnaissance du droit du sport en tant que «branche autonome du droit». C'est en effet à partir de l'arrêt de principe du Conseil d'État FIFAS que le contentieux sportif s'est développé. Si l'on se réfère aux divers travaux publiés en la matière, cette juridicisation du sport a visiblement suscité l'intérêt des juristes. L'apparition et la diffusion du droit dans le domaine du sport ont donc donné naissance au droit du sport, désormais considéré comme une branche du droit à part entière, au même titre par exemple que le droit administratif, le droit civil ou le droit social, mais qui compte tenu du critère organique est marquée par une forte publicisation de la matière. Présentation de l'éditeur

Les droits fondamentaux, pris sous l'angle du sport soulèvent plusieurs problématiques. La première est relative à leur application au sein du mouvement sportif et la seconde est celle de savoir si la pratique du sport constitue un droit fondamental. La rencontre entre Les droits fondamentaux et le sport est, d'une certaine manière, annoncée par les principes régissant l'ensemble du mouvement sportif, aussi bien national qu'international. La Charte olympique déclare notamment, que la pratique du sport est un droit de l'homme qui s'effectue à l'abri de toute discrimination dans un souci de préserver la dignité humaine.

En Espagne et au Portugal, pays dotés de Constitutions plus récentes que la nôtre, la pratique du sport est constitutionnellement garantie. Ceci en fait une obligation à la charge de l'État. En droit interne, différentes dispositions de même valeur normative telles que le droit à l'éducation, le droit au travail et le droit aux loisirs garantissent implicitement toutes les finalités du sport. D'autres structurent le mouvement sportif. L'organisation institutionnelle des activités physiques et sportives est principalement basée sur la liberté d'association, et le principe inhérent à la compétition sportive repose sur le principe d'égalité sur la base duquel le Conseil constitutionnel a dégagé le principe de sincérité des compétitions sportives. Ces droits fondamentaux constituent donc les fondements constitutionnels du droit du sport. On observe ensuite non seulement que les droits fondamentaux imprègnent le mouvement sportif institutionnel et le juge ordinaire, mais également la diffusion de ceux-ci dans cette branche du droit. En effet, la pratique du sport est limitée par la diffusion d'autres droits et libertés fondamentaux, tels que le droit à la protection de la santé ou la libre administration et le droit de propriété des collectivités territoriales. Le mouvement sportif et le juge ordinaire sont également imprégnés par les droits constitutionnellement garantis. Les institutions sportives, sont en effet tenues de garantir le respect des droits fondamentaux comme les droits de la défense qui découlent des missions et prérogatives confiées aux institutions sportives.

Enfin, dans le contentieux sportif le juge ordinaire assure également aux justiciables l'effectivité de leurs droits fondamentaux. La Constitution a une implicite mais réelle influence sur le droit du sport. Présentation de l'éditeur

"Les droits fondamentaux, pris sous l'angle du sport soulèvent plusieurs problématiques. La première est relative à leur application au sein du mouvement sportif et la seconde est celle de savoir si la pratique du sport constitue un droit fondamental. La rencontre entre Les droits fondamentaux et le sport est, d'une certaine manière, annoncée par les principes régissant l'ensemble du mouvement sportif, aussi bien national qu'international. La Charte olympique déclare notamment, que la pratique du sport est un droit de l'homme qui s'exerce à l'abri de toute discrimination dans un souci de préserver la dignité humaine. En Espagne et au Portugal, pays dotés de Constitutions plus récentes que la nôtre, la pratique du sport est constitutionnellement garantie. Ceci en fait une obligation à la charge de l'État. En droit interne, différentes dispositions de même valeur normative telles que le droit à l'éducation, le droit au travail et le droit aux loisirs garantissent implicitement toutes les finalités du sport. D'autres structurent le mouvement sportif. L'organisation institutionnelle des activités physiques et sportives est principalement basée sur la liberté d'association, et le principe inhérent à la compétition sportive repose sur le principe d'égalité sur la base duquel le Conseil constitutionnel a dégagé le principe de sincérité des compétitions sportives. Ces droits fondamentaux constituent donc les fondements constitutionnels du droit du sport. On observe ensuite non seulement que les droits fondamentaux imprègnent le mouvement sportif institutionnel et le juge ordinaire, mais également la diffusion de ceux-ci dans cette branche du droit. En effet, la pratique du sport est limitée par la diffusion d'autres droits et libertés fondamentaux, tels que le droit à la protection de la santé ou la libre administration et le droit de propriété des collectivités territoriales. Le mouvement sportif et le juge ordinaire sont également imprégnés par les droits constitutionnellement garantis. Les institutions sportives, sont en effet tenues de garantir le respect des droits fondamentaux comme les droits de la défense qui découlent des missions et prérogatives confiées aux institutions sportives. Enfin, dans le contentieux sportif le juge ordinaire assure également aux justiciables l'effectivité de leurs droits fondamentaux. La Constitution a une implicite mais réelle influence sur le droit du sport".

Download and Read Online Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport Sandrine Giummarra #OKC5MHF9RDW

Lire Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport par Sandrine Giummarra pour ebook en ligne Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport par Sandrine Giummarra Téléchargement gratuit de PDF, livres audio, livres à lire, bons livres à lire, livres bon marché, bons livres, livres en ligne, livres en ligne, revues de livres epub, lecture de livres en ligne, livres à lire en ligne, bibliothèque en ligne, bons livres à lire, PDF Les meilleurs livres à lire, les meilleurs livres pour lire les livres Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport par Sandrine Giummarra à lire en ligne. Online Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport par Sandrine Giummarra ebook Téléchargement PDF Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport par Sandrine Giummarra Doc Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport par Sandrine Giummarra Mobipocket Les droits fondamentaux et le sport : Contribution à l'étude de la constitutionnalisation du droit du sport par Sandrine Giummarra EPub

OKC5MHF9RDWOKC5MHF9RDWOKC5MHF9RDW